

Collège de Puisaye



Charte du carnaval 2023

Les élèves doivent **ÊTRE IDENTIFIABLES** (pas de masque intégral).

Ils doivent venir au collège déguisés (il ne sera pas autorisé de se déguiser au collège).

Les chapeaux sont acceptés mais devront être retirés dans le bâtiment et pendant les heures de cours.

Sont interdits :

- Les armes factices (pistolet en plastique, épée, etc.)
- Les déguisements indécents (tenues trop légères, vêtements trop courts, etc.)
- Les confettis ou autres qui pourraient salir l'établissement.
- Nourritures et boissons.

Cette journée déguisée reste une journée **normale**. Les cours devront donc se dérouler normalement, selon l'emploi du temps habituel et **en respect du Règlement Intérieur**.

Concours de déguisement ouvert à tous

Sur la pause méridienne, un défilé sera organisé, avec un concours du meilleur déguisement :

- « le coup de cœur du CVC »
- « le coup de cœur des AED »
- « le prix du public ».

Les élèves pourront voter pour le prix du public et les gagnants seront dévoilés en S3. Les gagnants se verront remettre une petite surprise.

Les élèves qui souhaitent participer au concours devront s'inscrire avant la récréation auprès de la vie scolaire (à la récréation du matin sous le préau auprès des élèves du CVC pour le site Colette)